



**Rapport d'étude sur les stratégies de financement de la
Banque Mondiale dans le secteur agricole au Burkina Faso**

Sommaire

RESUME	3
I. INTRODUCTION	4
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
2.1. Objectif global.....	5
2.2. Objectifs spécifiques.....	5
III. RESULTATS ATTENDUS	5
IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	5
4.1. Recherche documentaire.....	5
4.2. Rencontre de cadrage.....	5
4.3. Elaboration des outils de collecte des données et échantillon de l'étude	6
4.4. Collecte et analyse des données terrain	6
4.5. Production du rapport de l'étude et validation	7
V. RESULTATS DE L'ETUDE.....	8
5.1. Etude de cas n°1 : PPCB.....	9
5.2. Etude de cas n°2: PAFASP	21
5.3. Etude de cas n°3: PAPSA et GAFSP	23
5.4. Etude de cas n°4 : PNGT2	26
5.5. Faits et perception de la CPF et du ROPPA.....	28
VI. ANALYSE CRITIQUE DE L'INTERVENTION DE LA BM	30
VII. ARGUMENTAIRE POUR LE PLAIDOYER	33

SIGLES & ACRONYMES

BBA	: Benchmarking Business for Agriculture
BM	: Banque Mondiale
BN/CRA	: Bureau National/Chambre Régionale d'Agriculture
CA	: Conseil Agricole
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DB	: Doing Business
DRAHRASA	: Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
DRRA	: Direction Régionale Ressources Animales
DVE	: Direction de la Valorisation Economique
FASBagré	: Fonds d'Appui aux Services à Bagré
GAFSP	: Global Agriculture and Food Security Program
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAFASP	: Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAMESAD	: Projet d'Appui à la Maîtrise de l'Eau pour une Sécurité Alimentaire Durable
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PAPSA	: Projet d'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire
PASA	: Programme d'Ajustement Structurel de l'Agriculture
PAT	: Prêt d'Assistance Technique
PIS	: Prêt d'Investissement Spécifique
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PPCB	: Projet Pôle de Croissance de Bagré
PURSA	: Plan d'Urgence pour la Réalisation de la Sécurité Alimentaire
ROPFA	: Réseau des Organisations Professionnelles des Producteurs Agricoles
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
UGPRB	: Unions de Groupements de Producteurs de riz de Bagré

RESUME

Les Programmes d'Ajustement Structurel Agricole (PASA), le Doing Business (DB) sont des stratégies Banque Mondiale (BM) encourageant les gouvernements des PVD dont le Burkina à adopter des réformes en faveur de l'investissement privé et au Benchmarking Business for Agriculture (BBA) qui vise à renforcer l'agrobusiness. Depuis 2014 la BM parle de « Enabling business for agriculture (EBA). Ces pratiques et stratégies BM qui tendent à améliorer le climat des affaires se révèlent être avant tout des outils au service de l'investissement privé (étranger), plutôt que des outils en faveur du développement de l'agriculture familiale à petite échelle.

Cette étude sur les stratégies de financement BM a pour but d'appréhender les pratiques de la BM au Burkina Faso dans le secteur agricole et de mesurer en quoi elles peuvent éventuellement nuire à l'agriculture familiale. Des études de cas ont été conduites auprès de 4 principaux projets financés par la BM avec des approches et des stratégies différentes. Les perceptions et des acteurs, les analyses critiques ont été présentées différemment pour tenir compte des spécificités. D'une durée moyenne de 5 ans, ces 4 projets représentent ensemble un montant annuel moyen de 42,498 milliards CFA. Les résultats ont montré plusieurs faiblesses dans le soutien de la BM à l'agriculture familiale au BF, d'abord un manque de cohérence avec les politiques d'Etat en soutenant davantage l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale, une très faible implication des producteurs et leurs organisations, également, les conditions d'accès aux financements des projets par les bénéficiaires empêchant de facto le soutien aux petits agriculteurs familiaux, la non sécurisation foncière des exploitants agricoles et une lourdeur dans les procédures administratives et financières. L'étude a permis de dégager cinq axes prioritaires pour un plaidoyer à l'endroit de la BM qui sont : (1) le soutien en priorité à l'agriculture familiale, et l'agrobusiness que quand il est effectivement complémentaire et n'empiète pas sur les producteurs locaux ; (2) une meilleure implication et responsabilisation des acteurs dans les projets ; (3) la résolution, aux côtés de l'Etat burkinabé, des problèmes du foncier, la satisfaction des besoins en terre, la sécurisation, l'indemnisation de façon juste des déguerpis ; (4) l'allégement des procédures et lourdeurs administratives ; (5) l'adaptation des financements pour qu'ils correspondent au contexte local, et profitent en priorité aux agriculteurs familiaux.

I. INTRODUCTION

Le mandat de la Banque mondiale (BM) est de « mettre fin à l'extrême pauvreté en une génération et promouvoir une prospérité partagée ». Les politiques d'octroi de prêts aux PVD pratiquées au cours des années 1980 ont jeté les bases d'une logique libérale poussant ces pays à une libéralisation de leur économie (Politiques d'ajustement structurel (PAS)) et à une production principalement orientée vers l'exportation des matières premières.

Des stratégies BM, le DB encourage les gouvernements à adopter des réformes favorisant l'investissement privé et la culture d'un environnement favorables aux entreprises de l'agrobusiness, Le BBA est conçu pour aider les décideurs à renforcer l'agrobusiness. Selon le classement Le Burkina Faso selon fait partie des 5 meilleurs réformateurs au monde. Ces politiques ont montré leurs limites avec les crises alimentaires de 2007-2008, et depuis lors, la BM affirme soutenir l'agriculture familiale pour le développement. Mais, dans le même temps, elle poursuit la mise en œuvre de stratégies telles que le DB et plus récemment l'élaboration d'un nouvel indicateur dans le secteur agricole BBA. Or, ces stratégies se révèlent être avant tout des outils au service de l'investissement privé (étranger), plutôt que des outils en faveur du développement de l'agriculture familiale locale.

La présente étude a été commanditée par l'ONG SOS Faim en collaboration avec la CPF afin de mieux comprendre les politiques et les financements des projets agricoles de la BM au Burkina Faso, les visions et les décisions prises concernant leur élaboration et leur mise en œuvre. Il s'est agi d'analyser la politique, la stratégie de financement de la BM en faveur du développement agricole et de mesurer l'impact réel sur l'agriculture familiale. Le champ de l'étude concerne les quatre principaux projets le Programme National de Gestion des Terroirs phase2 (PNGT2), le Programme d'Appui aux Filières Agro-sylvo-Pastorales (PAFASP), le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA), et le Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB), tous financés par la BM. Ce sont des projets d'envergure avec des approches différentes et ils représentent ensemble un montant annuel moyen de plus de 42,498 milliards CFA. L'étude vise à approfondir les connaissances et les perceptions des acteurs sur les mécanismes et pratiques de la BM.

Afin de répondre aux objectifs de l'étude, des données et informations ont été collectées à travers des études cas auprès des acteurs et personnes ressources des 4 projets ainsi que l'exploitation de la documentation disponible dans différentes structures. Elles ont été analysées pour cerner les stratégies de financement BM, les goulots d'étranglement, et faire une analyse critique de l'intervention BM au Burkina. Les perceptions, les implications des acteurs, la stratégie de financement ont été analysés et les incohérences relevées pour l'élaboration d'un argumentaire de plaidoyer vis-à-vis de la BM et de des pays contributeurs et partenaires.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Objectif global

L'objectif global de l'étude est de mieux cerner les politiques, les stratégies et pratiques de la BM en faveur du développement agricole, de déceler les éventuelles incohérences, et de mesurer leur impact réel sur l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire. Ce sont les projets phares d'investissement BM au niveau du Burkina

2.2. Objectifs spécifiques

L'étude se propose spécifiquement de:

- approfondir les connaissances sur la dynamique (les incidences) de financement agricole de la BM;
- déceler les éventuelles incohérences dans les politiques (conduites, faits) de la BM qui nuisent au développement de l'agriculture familiale ;
- construire un argumentaire en vue d'un plaidoyer vis-à-vis de la BM et vis-à-vis du Royaume de Belgique en sa qualité de contributeur de la BM et des membres du Conseil directeur de la BM pour que les politiques et les financements de la Banque Mondiale rencontrent pleinement leurs objectifs de soutien à l'agriculture familiale.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'étude, les résultats suivants sont attendus :

- les connaissances sur la dynamique (les incidences) de financement agricole de la BM sont approfondis ;
- les incohérences dans les politiques (conduites, faits) de la BM qui nuisent au développement de l'agriculture familiale sont décelées ;
- un argumentaire en vue d'un plaidoyer auprès de la BM et du Royaume de Belgique est élaboré.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique intègre les aspects fondamentaux suivants : la synergie (partenariat avec la CPF), l'approche qualitative (réalisation d'entretiens et d'entrevues) et l'approche participative et inclusive. L'étude s'est déroulée selon les séquences suivantes:

4.1. Recherche documentaire

Pour répondre à tous ces questionnements, une recherche documentaire a été effectuée en vue de collecter les informations nécessaires à l'étude dans les administrations publiques, les organisations paysannes, des projets et programmes, les organisations de la société civile (cf. liste des personnes rencontrées et liste bibliographique en annexe).

4.2. Rencontre de cadrage

Cette rencontre a permis d'harmoniser la compréhension des TDR, de la méthodologie proposée. Elle a permis de s'accorder particulièrement sur les aspects suivants :

- déterminer et identifier les sources d'informations (structures, personnes ressources et documents);
- échanger sur la méthodologie et les outils de collecte (données recherchées, technique de collecte et d'analyse des données);
- faire une description détaillée des tâches des parties prenantes dans l'étude (facilitation de l'accès à des documents et informations auprès des partenaires).
- valider le canevas des rapports de l'étude;

4.3. Elaboration des outils de collecte des données et échantillon de l'étude

Des guides d'entretiens par type d'acteurs ont été élaborés en vue de réaliser des interviews auprès des personnes ressources et structures étatiques et non étatiques qui ont joué à un moment donné un rôle important dans la prise de décision ou dans l'exécution des projets ciblés (cf. liste des personnes rencontrées et liste bibliographique en annexe).

L'échantillon de l'étude a concerné quatre projets et programmes de la Banque Mondiale au Burkina que sont:

- le projet Pôle de croissance de Bagré tant dans sa spécificité en matière d'intervention que de son envergure, son caractère innovant et la diversité des parties prenantes (petits producteurs et leurs organisations, promoteurs privés nationaux, agrobusiness men étrangers). Une attention particulière est mise sur ce projet qui constitue actuellement la grande innovation dans le cadre du financement BM au Burkina ;
- le programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP) orienté sur l'approche filières avec une prise en compte des acteurs individuels et des OP avec un mécanisme d'examen et de sélection des dossiers de microprojets soumis à une instance délibérante;
- le Projet d'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) pour le fait qu'il intervient à travers les structures techniques de l'Etat en milieu rural au profit des petits producteurs ;
- le programme national de gestion des terroirs (PNGT) qui intervient à travers les communes du Burkina.

Chaque projet a fait l'objet d'une étude de cas dont les résultats et conclusions ont été présentés (cf. tableaux récapitulatifs des projets en annexes).

4.4. Collecte et analyse des données terrain

La collecte concerne les données et informations relatives aux politiques, stratégies de financement de la BM en faveur du développement agricole au Burkina Faso et le cas précis des projets ciblés en vue de mesurer leur impact réel sur l'agriculture familiale. A cet effet, les résultats des études déjà réalisées, les bases de données accessibles ainsi que les informations issues des guides d'entretiens sont analysées. Les structures approchées sont la fédération des unions de groupements de producteurs de riz de Bagré (UGPRB) ; les ministères techniques ; la CRA; la DVE ; FASBagré ; le PAFASP ; le PNGT2 ; le BN/CRA et la CRA du Centre-Est ; la DVE ; la DRARHASA et la DRRA du Centre-Est ; la CPF et le ROPPA.

L'agriculture au Burkina est fortement dépendante du financement extérieur. Le niveau de ce financement selon la revue du secteur agricole 2013 est en baisse (81% à 56% de 2004

à 2011). Le besoin en financement des exploitants s'accroît avec cette baisse. En effet, des études (PAFASP, 2009) ont confirmé que les producteurs ont un important besoin de crédits pour mieux faire face à leurs charges d'exploitation. Les petites et moyennes entreprises et les acteurs du monde rural rencontrent en général de réelles difficultés à accéder au financement.

4.5. Production du rapport de l'étude et validation

Les résultats de l'analyse des données et informations collectées ont permis d'élaborer le présent rapport provisoire. Un atelier sera organisé pour la restitution des résultats de l'étude aux différents partenaires. Les observations et suggestions formulées lors de cet atelier seront intégrées en vue de la finalisation du rapport provisoire de l'étude.

V. RESULTATS DE L'ETUDE

La politique nationale en matière d'agriculture au Burkina Faso

La politique nationale en matière agricole est inscrite dans les différentes dispositions portant organisation du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire lui confèrent la mission essentielle de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Le gouvernement burkinabé soutient à cet effet l'agriculture familiale et l'agrobusiness à travers :

- la mobilisation des eaux dans le but de sécuriser les productions agricoles toujours tributaires des conditions climatiques ;
- l'accompagnement des acteurs du monde rural dans le cadre de leur organisation, accès aux intrants et financement ; amélioration des systèmes de production à travers des actions de diversification et d'intensification des productions agricoles ;
- l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles ;
- la sécurisation foncière, la gestion des sols, des crises alimentaires et nutritionnelles.

L'orientation stratégique en matière de politique agricole s'est matérialisée avec plusieurs documents de politique et de stratégies dont l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2000, la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003. En 2009, le Burkina Faso s'est doté d'un nouvel instrument la stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD, 2011-2015) qui constitue le référentiel en matière de politique de développement sectoriel. Elle entend réaliser une croissance économique forte et soutenue, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, de la qualité de vie de la population et soucieuse de la prise en compte des principaux déterminants de la gestion durable des ressources naturelles. Elle a conduit pour la même période à l'élaboration du programme national du secteur rural (PNSR) ; seul cadre de référence et d'intervention.

Conformément à la SCADD et aux référentiels de pilotage de l'économie et de promotion du développement économique et social, le gouvernement entend soutenir les agrobusiness man et les exploitants familiaux.

L'intervention de la BM au Burkina Faso

Des projets et programmes ont été initiés en lien avec les priorités nationales et de l'appui BM via l'objectif de la Stratégie d'Aide au Pays de la BM. Ils visent à minimiser la vulnérabilité économique et de promouvoir la transformation économique à travers l'accroissement de l'activité économique par l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et la hausse de la production agricole. Il faut noter par ailleurs, le renforcement de capacité institutionnelle, infrastructures et services critiques (aménagement de terre, radio, construction de marché à bétail, etc.).

De la nature des financements, la BM appuie le Burkina avec des prêts et/ou de dons pour la réalisation de projets agricoles, d'infrastructures éducatives et sanitaires.

Le DB soutenu par la BM a été à l'origine de plusieurs réformes institutionnelles. Des projets et programmes ont été initiés en lien avec les priorités nationales et de l'appui Banque Mondiale via l'objectif de la Stratégie d'Aide au Pays de la Banque Mondiale. Ils visent à minimiser la vulnérabilité économique et de promouvoir la transformation économique à

travers l'accroissement de l'activité économique par l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et la hausse de la production agricole.

5.1. Etude de cas n°1 : PPCB

5.1.1. Présentation du projet

Le PPCB s'inscrivait dans les années 1970 de la zone de lutte contre l'onchocercose (couramment appelée la cécité des rivières) sous l'administration de l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV). Une étude a révélé le potentiel du site. Ainsi, avec l'AVV, 80 ha ont constitué la phase pilote destinée principalement à la production du riz, spéculation imposée par les bailleurs de fonds. C'est plus tard que le volet production hydro-électrique lui a été associé.

A cette période, le cadre politique et stratégique national se résumait à l'autosuffisance alimentaire, la lutte contre la pauvreté et l'emploi en milieu rural. L'Etat était fortement impliqué dans la planification, la production et la commercialisation. Les bénéficiaires étaient fondamentalement les petits exploitants familiaux. Par la suite, l'aménagement s'est fait suivant plusieurs phases.

La phase première phase (1994 – 2002) a concerné l'aménagement de 1200 ha en rive droite. L'approche de mise en valeur retenue est le mode paysannat. Les bailleurs de fonds ont exigé la mise en place d'une nouvelle organisation institutionnelle jouissant d'une autonomie financière et chargée de la gestion du périmètre. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage de Bagré (MOB) fut créée pour accompagner le financement, la réalisation, la mise en valeur et l'entretien des périmètres jusqu'en 2010.

La seconde phase d'aménagement en rive gauche (2002 2009) de 600 ha, les bailleurs de fonds (BM, FMI) conditionnent leur financement à la rentabilité des investissements. Les agriculteurs familiaux bénéficiaient entre 0,5 et 1,5 ha de parcelle aménagée. Dans cette perspective de conditionnalité à la rentabilité des investissements, une ouverture aux investisseurs privés nationaux a été consentie dans le cadre des aménagements des 1500 ha restants. Les parcelles attribuées n'excèdent pas 54 ha (1,5ha ; 6ha ; 12ha ; 27ha ; 36ha ; 54 ha). Ce n'est qu'en 2012 que la mise en exploitation a été effective

En 2011 c'est l'avènement du projet PPCB avec l'appui technique et financier de la BM. La gestion des aménagements qui était depuis lors à caractère public passe à une gestion à privée d'économie mixte. La nature du financement est un prêt d'investissement technique (PIS). Elle a été privilégié étant donné qu'il constitue un instrument flexible pouvant servir à financer les investissements ainsi que des activités diverses nécessaire à l'appui du secteur privé. A vocation agro-industrielle, le projet PPCB entend soutenir l'investissement privé et l'agriculture familiale à travers les composants (i) renforcements de capacité institutionnelle, (ii) réalisation d'infrastructures critiques et (iii) services critiques. Dans la rhétorique du projet, il est prévu que ces réalisations contribueront à l'accroissement de l'activité économique par l'augmentation de l'investissement privé, la création d'emplois et l'accroissement de la production agricole.

5.1.2 Le fonds FASBagré

Institutionnellement, un fonds d'appui aux services critiques dénommé FASBagré a été mis en place pour accompagner les promoteurs soumissionnaires (petits exploitants) de micro-projets dans le renforcement des capacités (formations techniques, les voyages d'échanges) et les études de base. Le fonds accompagne aussi les agrobusiness man à travers un mécanisme de subvention dénommé ticket modérateur. Ce fonds ne finance ni les équipements, ni les fonds de roulement, ni les infrastructures, ni les autres intrants nécessaires à la production agricole. C'est le crédit contracté par les promoteurs qui servira pour financer ces investissements.

Dans le fonctionnement, le fonds met en relation les soumissionnaires de micro-projets avec un prestataire pour le montage de dossier de plan d'affaires. Un dossier de demande d'assistance technique nécessite une contribution du promoteur de 25% du montant total de la prestation du consultant contre 75% de FASBagré.

Pour un dossier de renforcement des capacités et voyages d'échanges, l'accompagnement est à 80% de subvention non remboursable du fonds contre une contribution de 20% pour le soumissionnaire considérée comme avance de démarrage.

Un ticket modérateur qui est la subvention correspondante en fonction de la fourchette des superficies demandées et des spéculations produites a été mis en place pour les agrobusiness man. Un montant plafond est fixé selon le dispositif suivant pour rédiger le projet :

- de 5 à 20 ha, subvention du fonds est de 400 00 FCFA
- de 21 à 100 ha, la subvention est de 500 000 FCA
- d 101 à 499 ha, la subvention est de 700 000 FCFA
- de 500 à 999 ha, la subvention est de 700 000 FCFA pour la monoculture et 1 000 000 FCFA pour plusieurs cultures
- Supérieur à 1000 ha, la subvention du FASBagré est de 2 000 000 FCFA.

A signaler que le consultant ne peut être que burkinabé.

Pour les agro business man, l'allocation des terres est soumise un certain nombre de mesures :

- un contrat sera signé entre le PPCB et l'investisseur assorti d'un cahier de charges des prescriptions et des engagements ;
- une approche de développement inclusive obligeant ces investisseurs à tenir compte des petits exploitants agricoles tout au long du processus de production : appui à la commercialisation de leurs produits, service d'appui à la fourniture d'intrants agricoles, appui conseil etc....

Selon la Maison de l'Entreprise, ce fonds profite prioritairement aux OPA en matière de renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité des produits, aux prestataires de service pour le développement de l'expertise locale (maillon d'experts d'accompagnement), aux entreprises, développement d'activités diverses occasionnant la création d'activités et générant d'emplois dans la zone.

5.1.3. Les faits et perceptions des acteurs sur le PPCB

La Fédération des unions de groupements de producteurs agricoles

La fédération a été créée en 2013 suite à un besoin du PPCB de disposer d'un interlocuteur unique représentant les OP et leurs organisations; la fédération dont la couverture est régionale est composée de 29 unions, d'une coopérative et de 4 groupements unitaires. Les filières couvertes par la fédération concernent le maïs, le bétail, les semences, le fumage du poisson, la pêche, l'étuvage de riz, l'aviculture, le maraîchage, la production de riz, la production d'arachide, le soja, le manioc, la production de lait, l'embouche bovine, l'élevage de porcs et l'apiculture. Elle a l'intention de disposer des grands magasins de stockage d'intrants pour les producteurs dans toutes les communes.

Les missions et rôle de la fédération sont : l'organisation des producteurs pour la réussite des activités, l'information/ sensibilisation/ formation des producteurs, l'appui conseil pour faciliter l'adoption des principes et techniques améliorant la production de riz.

- *Financement*

Selon la fédération, le PPCB a facilité l'accès au crédit (à travers la mise en relation de l'union avec l'institution financière Coris Bank), pour les emboucheurs avec les institutions financières, les voyages d'échanges en Inde et au Vietnam pour les étuveuses de riz ayant permis une ouverture d'esprit, des opportunités d'affaires et l'identification de matériel performant d'étuvage du riz pour les femmes. Il a par ailleurs favorisé la mise en place d'un mécanisme de crédit intrants agricoles pour l'union des groupements de producteurs de riz de Bagré, des mécanismes de commercialisation du riz de type « warrantage » à travers une plate-forme multi-acteurs : les banques pour le crédit intrants aux producteurs de riz, l'union des producteurs de riz pour la mise à disposition du paddy aux rizeries, les rizeries pour le décorticage du paddy, la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS) pour l'achat du riz décortiqué et versement direct de l'argent à la banque.

Cette année, la fédération a constaté un retard de paiement du crédit intrants à la Banque imputable à la SONAGESS ayant engendré des pénalités importantes à l'union des producteurs et à la fédération. Malgré les concertations, ce problème est resté sans solution menaçant ainsi l'équilibre de la Fédération.

Du processus de mise en place de FASBagré, les producteurs ne perçoivent pas son utilité et se sentent abusés ; après avoir suivi tout le processus de montage du dossier pour le Fonds FASBagré, il faut aller en banque sans aucune garantie de bénéficier d'un financement pour son micro-projet, faute de garantie. Ils trouvent qu'il est mieux indiqué d'aller directement contracter un crédit à la banque et gagner en temps et en argent que de passer par le montage exigé par FASBagré (dépôt d'un dossier avec consultant burkinabé).

A cet effet, une promotrice déclare: « *A travers ses procédures, le PPCB vend du rêve et cela risque de compromettre à terme l'atteinte des objectifs de son intervention* »

Le désenchantement de certains producteurs est assez évocateur de la situation actuelle. Des prestataires privés burkinabè sont identifiés par le PPCB pour le montage des dossiers de micro-projets des soumissionnaires contre rétribution. De ce fait, la contribution financière de FASBagré est de 80% contre 20% d'apport du soumissionnaire comme condition préalable pour le démarrage du montage du dossier sans aucune garantie du financement de la mise en œuvre. Des investissements sont hypothéqués suite à l'incapacité du soumissionnaire à mobiliser sa part contributive ; le mécanisme n'est pas compris de la grande majorité des soumissionnaires.

Selon la fédération, les études pour la constitution des dossiers de micro-projets comme le manioc et le soja (plans d'affaires), en vue de la mise en place d'une unité de transformation, sont bouclées, la part contributive des soumissionnaires mobilisée, mais jusqu'à présent aucune réalisation n'est faite. Selon la fédération, le PPCB a nécessité d'importants investissements pour sa mise en œuvre mais les résultats sont peu perceptibles. Des attentes subsistent au niveau des groupes d'intérêts concernés par le PPCB (soumissionnaires de micro-projets, prestataires de services, des populations locales, etc..).

Témoignage d'une promotrice par rapport à la subvention de FASBagré :

« On est venu me dire de monter mon dossier et venir déposer que j'aurai un financement à hauteur de 80% pour la réalisation de mon projet. Alors je me suis lancée dans le processus. Pour le montage de mon plan d'affaire, j'ai contribué pour 500 000 FCFA correspondant au 20% de contribution exigée par le PPCB. Après tout ça, j'ai déposé mon dossier à FASBagré. On m'a dit ensuite d'aller voir un notaire. A ce niveau, on me demande 1 000 000 FCFA et un PUH. J'ai tout fait pour donner l'argent et je suis revenu pour entrer en possession de mon PUH et jusqu'à là toujours rien. Après les différents voyages à Ouagadougou, amortissement de mon engin et les différentes contributions, je me suis plus appauvrie. Je me demande si tout cela était nécessaire ? Mes 1 500 000 FCFA suffisaient pour servir de garantie en banque pour que je gagne un crédit. Le PPCB n'est pas venue pour nous aider mais pour nous appauvrir.

L'implication de la fédération dans les organes de mise en œuvre du PPCB n'est pas effective. En effet, la fédération déplore sa non-représentation au conseil d'administration du projet qui ne permet pas de jouer son rôle au profit des organisations paysannes membres voir même disposer d'une information fiable à répercuter au niveau des bénéficiaires. Lors de la création de la fédération, l'administration de Bagrépôle avait annoncé la mise en place avec un fonds de roulement d'environ 500 millions de francs CFA en vue de lui permettre de mener des activités et faciliter son opérationnalisation sur le terrain. Ceci est resté sans suite et semble même rangé dans les oubliettes. Il n'y a pas de cadre de concertation dont les organisations paysannes et la société civile sont membres. La fédération n'est pas informée ni impliquée dans les activités menées dans toutes les communes bien qu'elle ait des démembrements en leur sein.

Un leader de la fédération déclare : « le DG avait dit qu'il avait besoin d'un interlocuteur unique pour les OP qui serait membre du conseil d'administration du PPCB, mais rien jusqu'à nos jours. *Les producteurs se demandent s'il y a une fédération. On annonce 500 000 000 FCFA pour fonds de roulement et après rien pour la fédération. Toujours pas de formation en 2 ans d'existence. Des choses se passent sans que les exploitants ne soient au courant. C'est quand rien ne va que l'on cherche la concertation* ».

- **Indemnisation des personnes affectées par le projet (PAP)**

En outre, la fédération n'est pas associée au processus des déguerpissements des personnes affectées par le projet (PAP). Elle a été tout simplement informée et des promesses (indemnisations) ont été faites directement aux bénéficiaires. L'exécution s'est

faite sans implication des responsables des OP. Le résultat de ce processus est actuellement mitigé car les PAP indemnisées ne sont pas relogées.

La fédération déplore dans la mise en œuvre le non-respect des engagements notamment le retard dans les travaux d'aménagement, les attributions de parcelles d'habitation, les infrastructures routières, la non effectivité de la délivrance des PUH aux producteurs, l'absence de formation de ses membres, le non-respect des délais d'exécution des marchés.

- *Sécurisation foncière des exploitants*

Le problème de parcelles d'exploitation se pose par rapport à l'augmentation des actifs du ménage depuis les aménagements antérieurs. Les attributaires du temps de la MOB qui étaient confrontées au manque de terre (inférieures à 1ha) rencontrent de nos jours les mêmes problèmes et certains ménages sont obligés au départ du site.

Un ressortissant de la CRA du Centre Est : « Au PPCB beaucoup de chose ne vont pas bien. Je commence par les aménagements agricoles. J'ai été attributaire d'une parcelle d'exploitation de 1 ha mais cela ne suffit pas pour nourrir ma famille. Alors, j'ai été obligé de quitter le village pour venir à Tenkodogo avec ma famille. Et en plus, on n'est pas sécurisé sur ces terres car il n'y a pas de document depuis l'installation en 2000 (PUH). On n'est plus en sécurité sur les terres de nos ancêtres que sur ces parcelles. L'Etat aussi ne respecte pas ses engagements car, depuis lors, les agropasteurs n'ont pas été affecté dans les zones de pâture » Les agriculteurs ont été déguerpis des zones pastorales au profit des éleveurs qui, en définitive, exploitent ces espaces plus pour l'agriculture. La situation est actuellement conflictuelle à Bané.

- *Lourdeurs administratives*

Par ailleurs, la fédération évoque la question des lourdeurs administratives pendant l'élaboration des plans d'affaires et les passations de marchés. Selon eux, cela s'explique par le fait que le processus de passation de marché exigé est de type la Banque Mondiale. Diverses filières sont soutenues au PPCB la production et de transformation (riz, poisson) ; cependant, certaines sont délaissées du point de vu des membres de la fédération. Ce sont les filières (maraîchage, élevage, arachide et maïs). Pourtant, ces filières ont été inscrites en bonne place dans le manuel du PPCB.

Propos d'une femme leader de la fédération « Lors des rencontres, on ne parle que des producteurs de riz, des étuveuses, des fumeurs de poisson et des producteurs de lait. Le PPCB fait du commerce plutôt que d'aider les producteurs. Le bilan en fin d'année crée une stupéfaction auprès des producteurs qui ne voient pas en quoi ils ont bénéficié de toutes ces sommes faramineuses dépensées. Personne n'a bénéficié de cette manne ».
« Le Ministère en charge de la Promotion de la Femme a initié un appel à projets pour l'accès aux crédits des femmes pour le financement des activités génératrices de revenus, seuls les domaines concernant le riz ont été uniquement privilégiés pour l'éligibilité et c'est au moment du dépouillement des dossiers que nous avons vu ce changement alors que l'offre était au départ ouverte à toutes les filières ».

Les risques potentiels selon la fédération se situent au niveau foncier et le manque de cadre de concertation. En effet, il y a un grand risque de retour des déguerpis s'ils ne sont pas satisfaits de leur prise en charge (relogement, PUH, gestion des terres ancestrales).

- *Les propositions de la fédération*

Face à cette situation, des propositions concrètes ont été faites par la fédération :

- une implication effective dans les cadres de concertation et de l'implication dans les organes du PPCB et la participation au conseil d'administration;
- l'attribution des parcelles d'exploitation et d'habitation aux bénéficiaires avant les indemnisations et le déguerpissement (anciens et nouveaux exploitants) ;
- l'accompagnement et la promotion de tous les domaines d'activités conformément à l'esprit de départ du projet prônant la diversification des activités, des cultures. ;
- la réalisation d'infrastructures routières et de magasins d'intrants de grande capacité dans chaque commune et enfin ;
- le renforcement de capacité (formation) des membres de la fédération et de voyage d'étude.

L'union des groupements des producteurs de Riz de Bagré (UGPRB)

L'idée de création de l'Union repose sur la volonté de ses membres à résoudre le problème de commercialisation et d'équipements. L'Union a été créée en 2006 de par la volonté de 16 groupements à raison de 100 membres par groupement, soit 1600 membres au total. Le Bureau compte 12 membres trois membres des comités de contrôle, de commercialisation et de commande des intrants et équipement, soit 15 personnes. Elle est membre fondatrice de la Fédération des unions de groupements de producteurs agricoles,

De 2002 à nos jours on a enregistré 3 100 nouveaux producteurs de riz installés sur 1500 ha. Au sein de l'union la communication se fait directement en langues nationales (Mooré, Bissa) pour faciliter la compréhension des membres.

- *Financement de l'UGPRB*

L'Etat accorde aux organisations de producteurs agricoles des engrais au prix subventionnés mais l'Union n'est pas bénéficiaire de cette subvention. Le PPCB estime que l'Union bénéficie déjà d'un mécanisme de facilitation d'accès aux intrants agricoles (engrais, semences, herbicides) au profit de ses membres. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de lui accorder cette subvention. Le schéma illustre le lien entre les différentes parties prenantes de l'approvisionnement en intrants agricoles de l'union des producteurs de riz de Bagré suite à la mise en œuvre du PPCB : facilitation d'une relation d'affaire DB entre une institution financière de proximité avec les producteurs, les rizeries, les fournisseurs d'intrants et une structure d'achat de riz décortiqué.

L'Union fait le constat de l'accès aux intrants agricoles avec la mise en place de ce mécanisme mais de nombreuses incohérences subsistent dans ce partenariat.

En effet, le schéma suivant de mise en relation n'exempte pas l'UGPRB des pénalités pour les retards de paiement des crédits de la Banque par la SONAGESS qui a disposé des produits des unités de transformation. L'UGPRB a été le seul affecté par le dysfonctionnement entre les unités de transformation et la SONAGESS. Le schéma suivant est illustratif des liens entre les différentes parties prenantes.

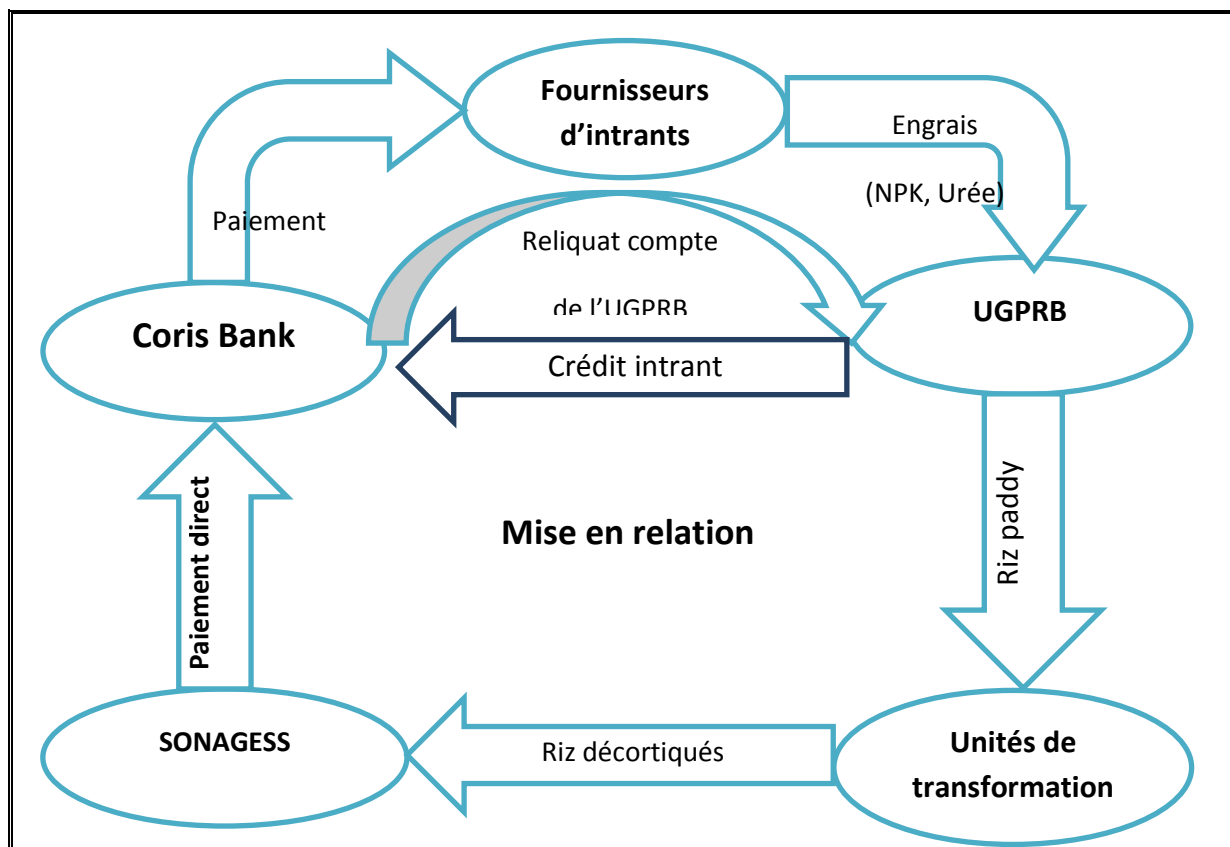


Schéma n°1: Cycle illustratif du mécanisme de mise en relation entre les acteurs de la filière riz

Le mécanisme actuel crée un surcoût lié aux intérêts de crédit contracté par l'Union auprès de Coris Bank pour le paiement direct du fournisseur d'intrants. Pour les petits producteurs, la BM aurait pu mettre en place un fonds (substitution crédit Coris Bank) permettant de payer directement le fournisseur d'intrants et en se faisant rembourser directement par la SONAGESS conformément au mécanisme mis en place. Ce qui a l'avantage de réduire le coût des intrants pour les petits producteurs. Pour une durabilité, l'Union s'attendait à travers le PPCB à une autonomisation financière en matière d'approvisionnement en intrants agricoles.

- *Implication de l'Union une*

En 2012 l'Union et le PPCB ont mis en place un cadre de concertation pour le contrôle de l'opération, réattribution de superficies supplémentaires aux autochtones en vue de faire face aux problèmes, notamment le problème foncier exacerbé avec la croissance démographique et les nouveaux ménages.

Les cadres de rencontre concernent les aspects de recouvrement de la redevance d'eau, programmation de la campagne agricole et bilan de programmation.

L'Union n'est pas représenté au sein du conseil d'administration par conséquent, elle n'a aucune capacité d'influence au sein des organes du PPCB.

- *Processus d'indemnisation non adapté*

L'UGPRB indique que l'indemnisation des personnes affectées (soit au minimum 1556 personnes recensées) par le projet n'a pas fait l'objet de concertation. Le ratio était de 5 à 6 hectares retirés contre une superficie de 0,5 à 1 hectare aménagé octroyé en compensation,

et les mécanismes d'indemnisation (montants et modalités) ont été imposés aux personnes affectées. Pour illustrer la situation, un hectare est rémunéré seulement à 115 000 FCFA pour des spéculations telles que le mil et 118 000 FCFA pour le maïs.

Les déguerpissements et les indemnisations des PAP ont par ailleurs eu lieu sans au préalable leur assurer l'attribution des parcelles d'exploitation et de logement, ce que conteste l'Union. Des déguerpissements ont été non consensuels et ont occasionné en 2011 des troubles ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre, agents de la Compagnie Républicaine de Sécurité.

En 2014, l'Indemnisation des populations était assortie d'un droit de faire une demande de parcelle. Mais, les anciens attributaires de parcelles sont confrontés au manque de terre compte tenu de l'étroitesse de la superficie octroyée au ménage (1ha) en rapport avec la taille actuelle de la famille.

A ce sujet, le président de l'Union dit :

«J'ai 3 femmes, 7 enfants avec une superficie de 0,74 ha. Au lieu d'octroyer 100 ha à un seul agrobusiness-man, pourquoi ne pas nous les attribuer, nous petits producteurs ? Nous sommes en train d'évoluer vers une situation où nous servirons de main d'œuvre pour ces gens, des ouvriers agricoles en quelque sorte».

L'Union pose véritablement un problème de non installation des déguerpis depuis 2 ans et revendique des terres supplémentaires pour les anciens exploitants installés du fait de la croissance des effectifs au sein des ménages.

Pour l'Union, l'acquisition d'équipement agricole, l'accès au crédit et la commercialisation demeurent une préoccupation pour leurs membres. Les retards de paiement du « crédit intrants » à la banque constituent des freins à la production.

- *Contentieux autour de la redevance eau*

Seule la question de la redevance eau est discutée et le PPCB incrimine les producteurs pour le non-paiement de cette redevance dont le montant ne fait qu'accroître chaque année. La mauvaise gestion et surtout la non-implication des acteurs a conduit au non-paiement de la redevance eau cette campagne.

L'Union a eu l'idée et initié le paiement de la redevance eau en même temps que les crédits intrants via la collecte du riz paddy; ainsi, tous les producteurs prenant de l'engrais à l'Union s'acquittent de cette redevance malgré sa trop grande fluctuation annuelle qu'elle cherche à comprendre: 5 millions en 2014, 8 millions en 2015.

- *les financements ne bénéficient pas aux agriculteurs familiaux*

Si l'accompagnement de FASBagré est important pour certains bénéficiaires, la perception de l'Union est que le PPCB profite plus aux consultants (montant perçus de montage de plans d'affaire), aux unités de transformation, aux agents de l'administration du PPCB. Il y a des insuffisances de communication par rapport aux conditions de subvention et la non prise en compte de l'acquisition d'un minimum d'équipement par le fonds. Cette situation affecte l'efficacité du PPCB.

La perception de l'Union est que le PPCB profiterait surtout aux transformateurs qui bénéficient de la chaîne sans investir, aux agents travaillant au PPCB, à la Maison de

l'Entreprise du Burkina et les prestataires qui sont payés même si le micro-projet du soumissionnaire n'aboutit pas. Les producteurs ne bénéficient qu'à une moindre mesure du financement du PPCB à travers l'accès à l'engrais.

- *Non sécurisation foncières*

Au total 30 000 ha ont été annoncés pour être aménagés mais jusqu'à présent pas concrétisés sur le terrain et, les engagements pris pour l'octroi de parcelles d'habitation et d'exploitation ne sont pas respectés.

Les producteurs anciennement installés et les déguerpis actuels ne disposent d'aucun titre de propriété sur leur parcelle les exposant à une insécurité foncière. L'Union redoute une détérioration du climat social dans la zone. Qui plus est, un retour des anciens est possible s'ils ne trouvent pas de satisfaction après relogement. Cette situation risque de s'aggraver avec la non sécurisation foncière des exploitants.

- *Propositions de l'Union*

Au regard des goulots d'étranglement mentionnés ci-dessus les acteurs ont fait des propositions d'amélioration de la situation et sont en attente:

- *inclusion des acteurs locaux* (bénéficiaires, UGPRB, fédération) pendant la conception des projets de développement et dans l'exécution comme condition sine qua non pour permettre aux acteurs d'être plus actifs ;
- *un allègement des procédures* extrêmement longues devant aboutir à des contrats simples tripartites avec les prestataires afin de limiter les lourdeurs et les pertes d'opportunités ;
- la révision des conditions du fonds afin de prendre en compte *la subvention d'un minimum d'équipement pour les petits producteurs* (femmes et jeunes) afin que FASBagré soit en adéquation avec les réalités locales ;

- *les organisations de producteurs plaident pour le relogement et l'attribution des parcelles* d'exploitation avant les indemnisations et les déguerpissements des PAP. L'étroitesse des parcelles d'exploitation des anciens de la MOB doit être revue et la superficie corrigée à la hausse en adéquation avec la taille effective des ménages ;

- *l'accompagnement des acteurs en termes (d'infrastructures routière ; magasin ; formation)* et la promotion de tous les domaines d'activités doit être une réalité.
- les producteurs veulent que BP rende *effectif le titre de propriété (PUH)* qui pourrait servir de garantie pour le crédit bancaire ;
- les producteurs et leurs organisations plaident pour *le respect des engagements et conventions notamment le paiement à temps de leurs produits* ;
- une orientation des investissements vers *la valorisation des aménagements* et prendre en compte les dossiers antérieurs déposés dans les présélections.

La CRA/Centre-Est

La chambre régionale d'agriculture est une institution régionale consulaire de représentation du monde rural. Elle est composée des collèges de jeunes, des femmes, des organisations professionnelles agricoles et des producteurs individuels. Elle a une mission de

représentation, d'information sensibilisation, de formulation et suivi des projets et programmes de son ressort territorial.

- *Implication de la CRA*

Dans le cadre du PPCB la chambre régionale d'agriculture est souvent informée des missions de consultance dans le cadre du projet mais n'est pas associée aux ateliers de restitutions. Elle a été une fois membres du comité d'attribution des parcelles. La CRA n'a aucune influence sur le dispositif ni sur les décisions du projet du fait de sa non-participation au conseil d'administration et à certaines rencontres jugées importantes. La CRA dispose de peu d'information sur le projet, du même coup les bénéficiaires n'ont aucun rapport avec elle. Pour un changement de tendance la CRA propose la formulation d'une véritable politique d'opérationnalisation (recrutement, formation et responsabilisation) de compétences à mettre à sa disposition conformément à l'étude faite afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans sa zone d'intervention au profit de ses ressortissants.

Le président de la CRA-CE déclare : « Nous ne sommes pas satisfaits de l'intervention de FASBagré par rapport aux subventions accordées pour le montage des dossiers. FASBagré a subventionné 12 000 soumissionnaires pour le montage de leurs plans d'affaires. A la fin, seuls 108 projets ont été retenus. Ce qui constitue une perte d'argent pour le PPCB qui se dit accompagner les petits producteurs »

5.1.3. Analyse critique de l'intervention du PPCB

- *Nature des financements*

Le PPCB est un projet d'aménagement et de réattribution des parcelles. Les agrobusiness man sont les plus privilégiés au détriment de l'agriculture familiale. Le projet ne finance pas les dépenses encourues par les agriculteurs familiaux pour leur permettre de produire plus et mieux (engrais, petits équipements). Le projet pourrait en revanche faciliter l'accès au crédit à travers des fonds de garantie. La mise en relation avec Coris Bank mais elle ne garantit pas un accès au crédit autre que celui des engrais. Le fonds d'appui FASBagré ne finance ni les équipements, ni les fonds de roulement, ni les infrastructures. Ce fonds met en relation les soumissionnaires de micro-projets avec un prestataire et finance à 20% pour le montage de dossier de plan d'affaires mais sans aucune garantie d'accès au crédit.

- *Implication des acteurs*

De l'implication des acteurs, la question qui revient est quelle influence dispose un producteur devant une équipe de l'administration au regard des conditions d'indemnisations traitées directement avec ces derniers (modalités de négociations, conditions et montant des indemnisations, méthodes de calcul, etc.) Il s'agit plus d'une imposition « qui ne dit pas son nom » car, les structures de représentations des producteurs n'ont jamais été impliquées. Du coup, ces structures subissent simplement les décisions.

Il faut donc veiller à ce que les asymétries de pouvoir ne fragilisent pas les petits exploitants.

Pour certains, le partenariat entre ces deux modes d'exploitation (agrobusiness et agriculture familiale) représente une opportunité de répondre aux préoccupations en matière de productivité, de compétitivité et aux exigences de standards de qualité requis pour les produits orientés vers les marchés porteurs.

Seule la prise en compte des besoins réels des petits producteurs et leur véritable implication dans tout le processus permettraient au PPCB d'atteindre les objectifs recherchés au niveau des politiques nationales agricoles comme la sécurité et la souveraineté alimentaire, la lutte contre la pauvreté en milieu rural et l'amélioration des conditions de vie des populations.

- *Expropriation et accès à la terre*

Trois types d'exploitants sont envisagés sur le site du projet à savoir les exploitants familiaux, les investisseurs privés nationaux et internationaux. La bonne collaboration entre ces groupes serait louable mais elle reste à prouver car les investisseurs étrangers ne sont pas encore installés sur le site.

La forte croissance démographique et l'importance des superficies à octroyer aux investisseurs privés (4560 ha selon les besoins exprimés par les agrobusiness man retenu lors des appels d'offre) risquent de créer un climat d'insécurité foncière pour les générations futures. Ce risque va se renforcer davantage quand des investisseurs privés vont s'engager à aménager des terrains sur fonds propre. Cette attitude pourrait conduire à des expropriations des terres cultivables au niveau des exploitations familiales. Les producteurs courent alors le risque de devenir à terme des ouvriers agricoles faute de parcelles d'exploitation ce qui pourrait affecter la paix sociale dans la zone d'intervention du projet.

Cette situation est d'autant préoccupante dans la mesure où plusieurs petits producteurs manuels louent déjà leurs terres par manque de moyen de production.

En considérant les superficies totales aménagées et attribués et en cours d'attribution, environ 77% des terres reviennent aux investisseurs privés. Parmi les 108 investisseurs sélectionnés, il y a des groupements de producteurs et des particuliers. Ce sont 95% de nationaux mais les non nationaux occupent plus de 60% des superficies demandées.

Cela confirme la volonté de l'Etat de faire du PPCB un pôle pour les investisseurs privés et la critique doit être portée sur la taille des exploitations plutôt que sur le pourcentage des bénéficiaires.

Aussi, un mécanisme doit être mis pour l'accès aux terres cultivables répondre aux préoccupations actuelles et garantir aux générations futures. Dans la zone, les populations autochtones disposent des droits ancestraux sur la terre coutumièrement reconnus au sein des communautés.

- *Risques environnementaux*

Il ressort des entretiens une insuffisance de contrôle dans l'utilisation des pesticides, produits non homologués et intrants fertilisants de qualités douteuses sur le site. Déjà des cas enregistrés sur des cas d'abus en matière d'utilisation massive d'herbicides sur le site. Il est impératif de disposer d'un bon mécanisme de contrôle dans le but de préserver les ressources naturelles (sols, eau de surface et nappe phréatique), la santé humaine, l'environnement et le cadre de vie. Le PPCB doit aussi veiller au respect strict des prescriptions consignées dans le plan de gestion environnementale et sociale.

De ce qui précède, des mécanismes doivent être mis en place par les structures en charge du PPCB pour faire face aux problèmes actuels naissants et aux problèmes futurs surtout dans le cadre de la préservation de l'environnement.

- *Perception des producteurs de la stratégie du projet PPCB*

Pour les producteurs, la vision du PPCB est de redistribuer les terres à ceux qui les rentabilisent et non à ceux qui vivent dans l'absolu de la terre. Un accaparement de terre ou de conflits pouvant affecter la réalisation des objectifs du PPCB reste des faits probables à réels si le projet persévère dans cette voie. Il y a le risque que des conflits naissent après quelques années entre les investisseurs privés et les petits producteurs issus des communautés autochtones riveraines.

Le relogement et l'extension des parcelles de culture constituent des préoccupations majeures pour les producteurs et leurs organisations faitières nécessitant une large concertation en vue de trouver des solutions acceptables par toutes les parties prenantes. Il faut travailler à la mise en relation dynamique des Unions de producteurs à Bagré avec ces différentes organisations.

Par ailleurs, la diversification des spéculations végétales sur le site doit être maintenue et renforcée concrètement par un soutien visible à apporter à d'autres types de productions en plus de ce qui est fait actuellement par le PPCB.

- *Sécurisation foncière*

Au regard du nombre d'exploitations familiales affectées au sein des PAP, des voix se sont élevées pour demander plus de terres cultivables correspondant à un seuil minimum d'exploitation pour la taille des ménages concernées. De nombreux producteurs sont obligés de quitter le site en raison de l'étroitesse de parcelles octroyées (anciens exploitants). Les PAP sont alors dans une situation d'insécurité foncière (déplacement forcé par manque de terre). Cette situation a été exacerbée avec l'avènement des déguerpissements et du paiement des indemnités sans octroi préalable de parcelles d'habitation et d'exploitation. Nombreux sont les PAP qui ne seront plus capables de construire leur habitat car ayant utilisé les sommes des indemnités pour satisfaire des besoins essentiels des ménages. L'administration du PPCB doit prévoir un appui pour le recasement des PAP dans les brefs délais afin d'éviter la généralisation d'une telle situation.

- *Procédures de la BM et de l'administration publique*

Les procédures de montage et de financement de micro-projets pour le renforcement des capacités des acteurs ne sont pas adaptées au milieu rural burkinabè. Les besoins de renforcement des capacités des producteurs peuvent être rapidement identifiés, évalués et consignés dans une fiche simplifiée de projet pour leur analyse et mise en œuvre.

En raison des procédures des retards sont enregistrés dans les décaissements des fonds et dans l'exécution des actions sur le terrain. Ces procédures administratives et financières appliquées au sein du PPCB devraient être revues pour être allégées en tenant compte du contexte particulier du monde rural. Il appartient également au gouvernement du Burkina de disposer de mécanismes simplifiés à l'interne pour faciliter l'exécution des projets.

Les opportunités présentées à travers FASBagré, sont illusoire et ont créé plus de frustrations, de perte de temps et d'argent aux soumissionnaires. Le PPCB a intérêt à mieux clarifier son discours pour une orientation des soumissionnaires vers les institutions financières de proximité.

- *Accès au crédit*

Le PPCB devrait permettre aux petits exploitants d'avoir accès au crédit plus facilement auprès des institutions de micro-finances. Puisque FASBagré ne subventionne pas les

équipements et n'octroie pas de crédit, il pourrait en revanche faciliter l'accès au crédit à travers des fonds de garantie.

La mise en relation avec une structure financière existe (Coris Bank) mais elle est limitée au crédit engrais. Or la majorité des producteurs expriment le besoin au crédit pour leurs micro-projets. Le titre de propriété délivré aux exploitants (PUH) servirait de garantie pour l'accès de crédit auprès des institutions financières.

- *Conseil agricole (CA) à Bagré*

Le mauvais fonctionnement du CA a une incidence négative sur la gestion des exploitations. Pour un meilleur encadrement des producteurs, il est nécessaire d'opérer de toute urgence une réforme au sein du CA. Or, le service de CA est très critique pour les exploitants familiaux dans un système d'irrigation, considéré nouveau pour eux.

Les mesures incitatives du gouvernement doivent contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. Mais le constat est que ces incitations concernent plus les gros investisseurs. Très peu de ces mesures vont à l'endroit des PAP. Les agriculteurs familiaux doivent être considérés comme des investisseurs prioritaires avec des réformes prises en leur faveur.

- *Commercialisation des produits*

L'intervention du projet doit permettre aux organisations de producteurs de disposer d'infrastructures de stockage de grande capacité. Le PPCB doit engager des réflexions avec les OP dans le sens de mise en place de mécanismes de facilitation à l'écoulement des produits agricoles.

Les mesures d'accompagnements doivent être prises pour l'amélioration de la qualité des produits commercialisés: l'équipement pour les activités post-récolte, l'emballage, le conditionnement, l'entreposage, le stockage, etc. Les capacités de production des OP doivent être renforcées pour l'amélioration des chaînes de valeur (production, transformation commercialisation) dans les différentes filières.

L'exonération totale des droits et taxes de douane sur les exportations des biens et services produits ou transformés dans le cadre du projet. Ces opportunités encourageraient les investisseurs à s'orienter vers une production d'exportation pour rentabiliser les investissements.

5.2. Etude de cas n°2: PAFASP

5.2.1. Présentation du projet

Le PAFASP est un projet financé à 78% par la BM (2006-2012). Dans sa première phase, il apporte son appui en direction de 3 filières ciblées que sont les filières mangues, oignon, bétail/viande et volaille locale. Le projet partage la vision d'un secteur agro-sylvo-pastoral performant et compétitif soutenu par la transformation agroalimentaire et l'exportation comme facteur de création de valeur ajoutée et élément de croissance économique. L'organisation de chaque filière se fait à travers les différents maillons (production, commercialisation, transformation, transport, etc.). Cette organisation des maillons devrait déboucher sur la mise en place d'une interprofession des filières respectives. L'interprofession est le lieu de concertation, de négociation et d'échanges entre les différents acteurs sur les questions relatives à la vie de la filière.

La seconde phase (2014-2016) vise à consolider les acquis. Le PAFASP a obtenu dans une seconde phase de la BM un financement additionnel de 24,5 milliards pour le financement

de près de 800 anciens microprojets et 500 nouveaux micro-projets. Des difficultés d'exécution à cause des procédures trop lourdes qui ne sont pas adaptées aux conditions des petits exploitants agricoles.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Le PAFASP participe au renforcement des capacités des acteurs à travers de nombreux micro-projets exécutés ainsi que de l'appui-conseil apporté aux acteurs de différentes filières ciblées.

Le PAFASP soutient plus les agriculteurs familiaux (personnes physiques) que les entreprises (personnes morales) de l'identification du projet à la mise en œuvre. Il intervient à travers les démembrements de la CRA et d'autres ressortissants au niveau de la province. Des comités de présélection sont mis en place et dirigés par un haut-commissaire ainsi que des comités d'approbation avec la participation du promoteur de micro-projet. Il y a eu l'adoption de la loi sur les interprofessions mais sans ses décrets d'application. Ce qui handicape la mise en place des interprofessions dans les différentes filières.

5.2.2. Les faits et perceptions des acteurs

- *Financement des micro-projets*

Le ministère en charge de l'Agriculture assure la tutelle du programme PAFASP avec le soutien technique et financier de la BM (contribution à hauteur de 78% d'un budget total de 44,457 milliards FCFA pour la période 2006-2012).

La phase initiale a permis de financer 3067 micro-projets et la seconde phase a été motivée par l'augmentation des revenus (68% des promoteurs de micro-projets) par rapport à l'indicateur fixé 50%. Il soutient les infrastructures de production et de mise en marché (terminal fruitier, comptoir d'oignon) ; le volet irrigation (petite irrigation) ; le renforcement de capacité (la formation et en gestion).

L'intervention a permis un cofinancement de microprojets pour un montant d'environ 8 milliards FCFA. Ce financement a permis la conduite d'infrastructures marchandes et d'irrigation, de formation et de structuration des filières améliorant considérablement les performances productives, commerciales et organisationnelles des différentes filières. Le PAFASP a obtenu dans une seconde phase de la BM un financement additionnel (2014-2016) de 24,5 milliards en vue de consolider les acquis. Ce sont près de 800 anciens microprojets avec 500 nouveaux micro-projets qui seront soutenus durant cette phase de consolidation et 50 petites et moyennes entreprises identifiées par la maison de l'entreprise du Burkina Faso.

- *Implication des acteurs*

Lors de l'élaboration du PAFASP, le diagnostic établi par le consultant a débouché sur des propositions d'actions assorties de priorisation suite à la tenue d'ateliers. De ces ateliers, il est ressorti que les cultures vivrières constituent les principales priorités des OP et leurs organisations. Ce processus n'est pas allé jusqu'au bout avec les représentants des OP notamment la CPF. En son temps, la CPF avait remis un document à la BM consignait toutes les propositions des OP dans le cadre de ce programme. Ces propositions visaient notamment à donner une place privilégiée aux cultures vivrières mais, sont considérées comme des filières prioritaires du PAFASP les filières mangues, oignon, bétail/viande et volaille. Ce n'est qu'après en sa phase de consolidation que le PAFASP est revenu pour soutenir la promotion de quelques spéculations comme le niébé, maïs et le sésame.

5.2.3. Analyse critique de l'intervention du PAFASP

- *Implication des acteurs*

Les OP à travers la CPF ont été concertées lors de la formulation du PAFASP mais, leurs préoccupations n'ont pas été prises en compte lors des ateliers de priorisation des actions. Ce qui a rompu le processus de concertation. La BM a opté d'imposer ses desideratas au détriment des propositions des OP biaisant ainsi le principe de la participation et de responsabilisation effective des acteurs notamment les producteurs et leurs organisations. Dans le cadre de l'implication des différentes catégories sociales, les femmes représentent seulement 15% des bénéficiaires de l'accompagnement du projet.

- *Stratégie*

Le PAFASP appuie les promoteurs de micro-projets individuels et en nombre très limité. Cette situation est critiquable du fait surtout qu'il ne concerne qu'une infime partie du financement.

L'atteinte d'une sécurité alimentaire durable et la lutte contre la pauvreté nécessitent surtout des investissements conséquents en faveur du plus grand nombre notamment les petits producteurs familiaux positionnés prioritairement sur les productions vivrières. Ce soutien aux productions vivrières a été préconisé par la CPF au vu de leur importance pour la sécurité alimentaire et de l'amélioration des conditions de vie des exploitants familiaux agricoles.

Par ailleurs, le PAFASP a opté de financer des filières porteuses au détriment des filières prioritaires proposées par la CPF.

- *Financement*

Du montant alloués au projet (44, 457 milliards FCFA), seulement 8 milliards FCFA sont mobilisés pour le financement direct d'infrastructures marchandes et d'irrigation, de formation et de structuration des filières soit 18%. Le niveau assez élevé de la contribution des promoteurs de PAFASP a maintes fois été soulevé au Burkina depuis la première génération des projets « gestion des terroirs » et par conséquent, tout projet/ programme devrait désormais en tenir compte pour un juste équilibre avec les capacités financières intrinsèques des bénéficiaires.

Pour plus de succès des micro-projets, les procédures devraient être allégées et adaptées aux conditions et aux contextes d'exécution des microprojets. Le choix arbitraire d'appuyer des promoteurs de microprojets surtout individuels crée des exclus qui se trouvent être la majorité de la population.

- *Faible niveau d'exécution des travaux*

En vue de contribuer davantage à leur performance pour la lutte contre la pauvreté, les procédures devraient connaître un allègement et une adaptation aux conditions des microprojets. Aussi, les mêmes procédures n'ont pas permis la réalisation des activités programmées. Pour preuve, la dernière mission de la BM a relevé le faible niveau d'exécution des travaux relatifs aux infrastructures de mise en marché et d'irrigation. Le dossier de l'aménagement de 1027 ha amorcé depuis janvier 2015 est toujours en cours.

5.3. Etude de cas n°3: PAPSA et GAFSP

5.3.1. Présentation du projet

Le Projet d'Amélioration de la Productivité et de la Sécurité Alimentaire (PAPSA) s'inscrit dans le cadre des réflexions stratégiques entreprises par le Gouvernement du Burkina Faso et de ses partenaires. L'objectif de développement du projet PAPSA est d'accroître la productivité des cultures vivrières, augmenter la valeur ajoutée des productions vivrières, réduire les risques liés à la production. Le PAPSA offre des plateformes et des unités de transformation de produits agricoles destinées aux femmes à condition qu'elles assurent la réalisation des infrastructures.

Les principaux résultats attendus du projet sont: un accroissement des productions céréalières et de lait et un meilleur accès des populations aux produits toute l'année.

PAPSA a une composante le Projet d'Appui à la Maîtrise de l'Eau pour une Sécurité Alimentaire Durable (PAMESAD), l'ensemble des activités financées est exécuté sous la tutelle du PAPSA sur les fonds IDA et GAFSP.

- *Stratégie de mise en œuvre*

Le projet relève du ministère en charge de l'Agriculture et d'envergure nationale. La stratégie du projet est de mener des actions visant l'accroissement des produits agro-sylvo-pastoraux ciblés au bénéfice de petits producteurs vivriers des trois sous-secteurs (productions agricoles, animales et forestières). Pour y parvenir, les activités du projet sont organisées en trois composantes: (i) l'amélioration de la production vivrière; (ii) l'amélioration de la disponibilité des produits alimentaires; (iii) et le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Le PAPSA dispose d'organes de pilotage et de suivi qui sont : le comité de pilotage (se réunissant 2 fois/an), comité technique de suivi (se réunissant 2fois/an), le comité régional de coordination et la coordination centrale. Au sein des structures de mise en œuvre, des points focaux sont désignés pour assurer la transition avec le PAPSA.

- *Financement*

Le PAPSA a été financé pour un montant total de 26,163 milliards FCFA pour une période de 5 ans (2010 à 2015) dont 20,400 milliards FCFA financement BM. Afin de renforcer les acquis du PAPSA jusqu'en juin 2016, l'Etat burkinabè a sollicité un financement additionnel d'un montant global de 72,8 millions de dollars US dont 35,7 millions de dollars US auprès de IDA pour un montant et de 37,1 millions de dollars US auprès du Global Agriculture and Food Security Program (GAFSP), pour mettre en œuvre le (PAMESAD).

5.3.2. Faits et perceptions des acteurs

Dès la conception du PAPSA, les CRA se considéraient comme maître d'œuvre de ce programme qui devrait être logé en leur sein.

Dans la mise en œuvre du PAPSA, des difficultés sont apparues et cette situation a évolué durant tout le processus. La gestion du programme est revenue entièrement à l'Etat, des acteurs directs que devraient être les OP pour l'exécution ont été exclus de cette gestion.

La composante «Renforcement des capacités » confiée aux CRA, appui conseil aux producteurs est sous emprise de l'Etat à travers les ministères techniques et leurs structures déconcentrées.

- *Implication des acteurs*

Les producteurs reconnaissent que le PAPSA est l'un des projets où les CRA ont été directement impliquées à l'élaboration des documents du projet. Mais cette implication n'est

pas allé jusqu'au bout du processus de responsabilisation des CRA dans la gestion technique et financière des activités qui leur reviennent entièrement de droit.

Le processus participatif du projet est décrit par les structures de représentation des producteurs. Les CRA n'ont pas bénéficié de formation de ses membres ni de renforcement en personnel devant les permettre d'assurer leur rôle dans la gestion technique et financières des activités.

Les équipes techniques pluridisciplinaire (agronome, zootechnicien et un chargé de suivi-évaluation) n'ont pas travaillé en tandem avec les CRA mais avec les structures techniques (agriculture; élevage) pour le suivi technique et financier des activités de terrain. Très concrètement, les producteurs n'ont pas été impliqués dans l'acquisition du matériel à leur profit qu'ils trouvent très onéreux et de mauvaise qualité.

- *Prise en compte des femmes*

Dans son intervention, le PAPSA offre des plateformes et des unités de transformation de produits agricoles destinées aux femmes à condition qu'elles assurent la réalisation des infrastructures d'accompagnement pour les abriter. Cette opportunité combien importante pour les femmes est freinée par les conditionnalités de prise en charge des infrastructures par les bénéficiaires. Ces femmes se sont retrouvées dans l'obligation de s'endetter pour réaliser ces infrastructures dont la qualité ne répond pas souvent aux normes requises.

Des difficultés sont dues essentiellement à l'insuffisance des ressources financières devant assurer la mise œuvre des infrastructures et un suivi conséquent des activités.

- *Propositions des OP*

Les CRA souhaitent avoir une véritable politique d'opérationnalisation des CRA, le recrutement d'un personnel conséquent, son implication effective en tant que partenaires de mise en œuvre des projets et enfin le renforcement des capacités techniques de ses membres. Mais, le nombre de bénéficiaires ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée à chaque région est limitée. Cette situation ne permet pas d'accroître le nombre de bénéficiaires et les aménagements se trouvent aussi affectés. Au regard de ces difficultés les acteurs souhaitent la mise en œuvre via des protocoles de collaboration pour le développement effectif des activités telles que : (i) les aménagements de bas-fonds, (ii) la conservation des eaux et du sol, (iii) les fosses fumières, (iv) la promotion de la production laitière à travers la mise en place de centres de collecte de lait pour alimenter les laiteries, (v) l'insémination artificielle de 200 vaches par an, (vi) l'amélioration de l'alimentation des animaux par l'introduction de 8 broyeurs, (vii) la réhabilitation des points d'eau, (viii) le développement de l'aviculture traditionnelle.

5.3.3. Analyse critique de l'intervention du PAPSA

- *Implication des acteurs*

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPSA, l'implication des CRA n'a pas été effective. Il était inscrit que le projet allait être intégré au sein des CRA qui assureraient la gestion des composantes directement au niveau des producteurs. L'insuffisance de capacité des CRA est un fait réel mais elles n'ont pas été suffisamment responsabilisées dans la gestion des projets et programmes. La composante de renforcement des capacités des OP pourrait être assurée en appui avec la CPF mieux outillée et plus expérimentée au vue des expériences acquises dans le cadre des projets de renforcement des capacités des OP avec la FAO. Dans la mesure où les CRA ont un collègue des OPA composé d'OP (dans la majorité membre de la CPF), ceci aurait permis la complémentarité entre les deux institutions.

- *Prise en compte des femmes*

Les plates-formes et les unités de transformation sont très importantes pour les femmes, mais les conditionnalités imposées constituent un goulot d'étranglement. L'Etat et la BM doivent alléger les conditions pour faciliter l'accès des femmes à ces opportunités offertes par le projet. Le niveau de contribution doit être révisée à la portée des bénéficiaires et en apportant un appui conséquent en faveur de la réalisation d'infrastructures de qualité pour leurs activités.

5.4. Etude de cas n°4 : PNGT2

5.4.1. Présentation du projet

Le PNGT est un projet du gouvernement financé par IDA (pour la conservation et gestion des terroirs) et le fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'un montant de 44,019 milliards FCFA. Le projet intervient directement avec les communes et non avec les bénéficiaires directs à travers le Plan Communal de Développement (élaboré pour 5 ans) dont le choix des activités est fonction de la commune. Ce projet appuie les communes et présente l'avantage de financer les actions identifiées à travers un processus participatif à la base allant de la phase du diagnostic, à l'identification des actions, leurs priorisation, leur budgétisation puis leur mise en œuvre.

La 2^{ème} phase du PNGT (2013/2018) a pour objectif d'appuyer les communautés rurales à planifier (élaboration des plans de développement communaux) et à mettre en œuvre des activités de développement local d'une manière participative et viable à long terme. Une contribution des bénéficiaires est fixée lors des réalisations des différents microprojets. A titre d'exemple pour la réalisation d'un forage une contribution communautaire en espèces est de 150 000 FCFA. Cette somme devant servir ultérieurement pour l'entretien des infrastructures. Les contributions en nature concernent (travail, main d'œuvre) lors de la réalisation d'ouvrages ou d'aménagement. Les comités de gestion et de suivi des réalisations sont désignés au sein des bénéficiaires.

- *Stratégie de mise en œuvre*

La stratégie de mise en œuvre du PNGT repose sur la mise en place de comités de gestion et de suivi pour toutes ses réalisations. Le processus participatif implique les bénéficiaires (contribution et avis), les services techniques et les DREP (Direction des Etudes et de la Planification).

Plusieurs modules de formation (une vingtaine) sont conçus pour le renforcement de capacités des acteurs pour plus d'autonomie sur les domaines suivants : recherche de financement, rôle de l'élu, changement climatique, genre, gestion, etc.

Dans la recherche de l'excellence et pour la motivation, une compétition est organisée entre les communes. Le PNGT au niveau Burkina Faso est classé 1^{er} rang au plan mondial en termes de résultats (fin 2013) selon la BM. La concertation au niveau communal joue un important rôle dans la réduction des problèmes fonciers

- *Financement*

Son budget global de 44 milliards FCA pour la phase 2008 à 2012. Pour la phase actuelle du projet (2013 à 2015), des Conseils régionaux bénéficient de fonds (50 à 100 millions) pour les grands aménagements (routes, ponts, bas-fonds). Toutes les activités à même de développer la production agricole sont éligibles avec une contribution des bénéficiaires à la réalisation des microprojets chaque année entre 1 à 5 millions de FCFA pour des

réalisations de projet de leurs choix. Le budget de chaque commune est déterminé en fonction de la population et la région est fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la région. Les questions financière (liquidité) sont gérées au niveau du trésor public. L'existence d'une possibilité de négocier des modalités de financement pour les projets dont le coût total de réalisation est inférieur à 5 millions FCFA est positivement appréciée.

5.4.2. Faits et perceptions des acteurs

- *Perceptions des OP*

L'intervention du programme est favorablement appréciée dans les communes. Ils estiment être impliqués à travers les responsables au niveau communal. Le PNGT a permis à 302 communes du pays de mettre en avant les domaines prioritaires pour le développement local et de réaliser des actions pour l'atteinte de la sécurité alimentaire Jusqu'à présent le projet n'a pas encore enregistré un conflit lié au foncier.

Des goulots d'étranglements sont relatifs aux retards pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) au niveau communal et au choix des prestataires coïncidant le plus souvent avec la période des pluies. Les procédures au niveau de l'administration publique ne facilitent pas la bonne marche de l'exécution (p.as de simplification tenant compte de la situation des communes : insuffisance de la ressource humaine en quantité et en capacité, distance). Les frais occasionnés (coût de transport) sont à la charge de la commune lors de la publication des DAO. Les délais consacrés à la publication ainsi que le temps d'attente après la publication des résultats sont jugés trop longs.

- *Propositions des acteurs*

Pour améliorer les actions futures des solutions sont proposées. Les acteurs de mise en œuvre proposent un allègement de la procédure de passation des marchés pour les communes en décentralisant les directions chargées des marchés au niveau régional ou encore la mise en place de procédures spécifiques. La réduction du nombre de jours de la publication à 2 semaines ainsi que le temps d'attente après la publication permettra de donner plus d'efficacité aux actions en cours.

5.4.3. Analyse critique de l'intervention du PNGT2

- *Procédures administratives trop lourdes*

Des réalisations du projet, il ressort un certain nombre de points de satisfaction. Si l'action du PNGT a contribué aux 302 communes du pays de mettre en avant les domaines prioritaires pour le développement local et de réaliser des actions pour l'atteinte de la sécurité alimentaire, il existe de nombreux domaines à améliorer.

- Les procédures sont sources de retard qui impactent la qualité des investissements. Elles doivent connaître un allègement allant de la mise en place de structure au niveau régional à la réduction du temps lié à la publication des DAO. Dans un contexte de rareté de ressources ces aspects ne doivent pas constitués des freins à ce que les communes perdent de telles opportunités. Le niveau faible de la consommation budgétaire (35%) est lié à cette complexité des procédures et pourrait connaître une nette évolution si les procédures étaient sensiblement allégées.

5.5. Faits et perception de la CPF et du ROPPA

5.5.1. Perception du ROPPA

Le ROPPA, évoque un manque de concertation dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets agricoles financés par la BM ; les OP ont perdu de leur poids de nos jours d'où leur participation très marginale au cadre de concertation. Par ailleurs, il y a un surendettement du pays vis-à-vis de la BM pour le monde rural mais avec peu de retombés pour les producteurs. Aussi, la présence d'experts locaux au sein de l'équipe de la BM ne permet pas une réelle critique de l'action du gouvernement (influence sur les représentants des responsables des départements ministériels) et un mauvais fonctionnement du comité de pilotage imputable à l'administration publique.

Le ROPPA estime que pour un développement harmonieux du pôle de croissance de Bagré, l'Etat doit jouer le rôle d'arbitre pour promouvoir et réguler le marché national contre les importations du riz. Il doit assurer que la production à Bagré soit liée à la demande du marché. Il évoque par ailleurs la nécessité d'un contrôle des pesticides pour éviter ceux non homologués sur le site de Bagré.

Les petits producteurs souhaitent obtenir du soutien pour que leurs actions soient rentables au lieu d'attirer des investisseurs étrangers. Ce n'est donc pas le modèle de développement qu'il faut pour le Burkina Faso

5.5.2. Faits et perceptions de la CPF

- *Sur la stratégie*

Dans la mise en œuvre de nombreux projets, la BM a suscité la création de nouvelles structures de gestion pendant qu'il en existe déjà qu'il suffisait de renforcer. Dans le cadre du PNGT 2, il n'y a pas d'implication des faitières dans la gouvernance des projets. L'approche a consisté à agir dans les communes en impliquant directement les collectivités municipales qui sont le plus souvent des instruments de politique (CVD, OPA). Dans la phase antérieure, il y avait l'implication des acteurs à la base (CVD, OPA) via leurs structures. Cette substitution de ces derniers aux acteurs municipaux crée un doublon avec des conflits de compétence. Il y a aussi l'exemple du modèle système de warrantage mis en place par la CPF et la FEPAB qui était performant et adapté aux conditions des producteurs. Ce système demandait simplement à être consolidé et diffusé à grande échelle que d'inventer d'autres.

Dans bien de cas, l'Etat n'est pas conséquent avec les structures locales et leurs actions. La non implication et la responsabilisation suffisante des structures représentatives des organisations des producteurs est un goulot d'étranglement dans la mise en œuvre des projets agricoles;

Selon le président de la CPF : « la BM fait de l'économétrie (rentabilité financière) et propose des modèles au pays. Des projets financés, la préoccupation de la BM vise la mise en marché et les infrastructures, mais rien n'est fait au niveau de la production. C'est un trompe-œil quand la BM déclare mettre l'agriculture familiale au cœur de ses préoccupations. En conclusion, la BM détourne les Etats de leur souveraineté et de ce fait n'est pas pour la promotion de l'agriculture familiale. Sinon, comment peut-on comprendre que l'agriculture soit le socle du développement et que l'Etat opte de soutenir des investisseurs étrangers ? L'Etat doit être souverain et ne doit pas être obligé d'accepter tous projets venant des bailleurs de fonds ».

Président de la CPF « les propositions de la CPF ne sont pas toujours prises en compte pour preuves : dans le cadre du PAFASP, la CPF a proposé le renforcement des CRA (Nord, Centre, Ouest) qui sont des institutions professionnelles agricoles de proximité pour accompagner la mise en œuvre des activités du projet. Cela n'a pas été considéré et en lieu et place, sur instruction de la BM, il y a eu la création des antennes PAFASP dans ces localités. Ces antennes constituent des doublons avec les CRA et mettent de côté la structure la plus habilitée à assurer ce rôle. Aussi, il y a eu la création de l'Union de producteurs de maïs parallèlement à l'Union des producteurs de céréales sèches. Par ailleurs, les CRA devraient assurer la mise en œuvre du PAFSA, mais le ministère en charge de l'agriculture s'en est approprié en nommant le responsable du projet et affectant des agents fonctionnaires. La CPF a été le principal signataire pour que le projet puisse être accepté mais elle n'a jamais bénéficié des 50 millions de francs CFA prévus pour son renforcement institutionnel ».

- *Implication des acteurs*

La BM et l'Etat burkinabè considèrent les organisations paysannes faitières comme des bénéficiaires des projets et non des partenaires à part entière. L'Etat ficèle les propositions mais pas de réelle concertation avec les parties prenantes. Dans un partenariat véritable, il n'y a pas d'imposition quelconque et la concertation doit être de règle à tous les niveaux.

De par ces pratiques, l'Etat instrumentalise les OP en créant une opposition artificielle entre la CPF et la CRA qui sont des structures complémentaires.

Les difficultés réelles de suivi des activités sont liées à la faible structuration des OP de la base au sommet mais surtout la non affectation des ressources pour les accompagner dans la mise en œuvre des projets et programmes. Il y a une absence de confiance et d'ouverture aux faitières des OP.

Existe-il une volonté politique affichée pour responsabiliser les organisations faitières au point de leur confier la gestion des projets et programmes de leur ressort à l'instar de certains pays Ouest-africains comme le Mali, Bénin et le Sénégal où les programmes concernant spécifiquement les OP sont gérés par les plates-formes paysannes.

Dans sa vision de développement la CPF déclare: «*Nous réaffirmons notre principe pour une agriculture familiale se modernisant progressivement au rythme des réalités socio-économiques et culturelles des sociétés. Cette modernisation, perçue comme un processus de changement de pratiques ou de modes de production par introduction de facteurs innovants, devrait toutefois être un processus interne, voulu et induit par l'acteur lui-même, et non le fait d'une transposition de 'modèles standards' préconçus, importés et hors de nos réalités. Nous, producteurs du Burkina Faso, concevons la modernisation de l'exploitation familiale comme un processus allant de pair avec le rythme de professionnalisation des acteurs, c'est à dire leur capacité de maîtrise et d'exercice avec compétence de leur métier.*»

- *Financement adapté aux besoins de la production des agriculteurs familiaux*

Le soutien à la production n'est pas perceptible à travers les projets financés par la BM au Burkina. L'essentiel des investissements importants tourne autour des questions de mise en marchés, les infrastructures de mise en marché (terminal fruitier de Bobo) pas à l'appui aux

équipements des producteurs pour la production en vue de disponibilité des intrants agricoles.

Le niveau d'investissement financier de la BM en faveur de l'agriculture familiale reste aléatoire à insignifiant au vu des investissements pour promouvoir l'agrobusiness. Ce déséquilibre se ressent à travers l'appui réel aux petits producteurs dans le cadre du développement de l'agriculture qui est tellement peu perceptible que les données statistiques sont presque pas visibles, pas disponibles. Malheureusement, cette tendance se perpétue actuellement dans la plupart des projets agricoles BM élaborés dans le pays.

Un surendettement du pays au nom du monde rural mais pas de retombées concrètes pour les communautés agricoles. Les approches et stratégies dites innovantes de la BM comme dans le cadre du PPCB présentent des inquiétudes.

Il est grand temps pour le Burkina de réorienter le flux de financement sur des priorités de développement de l'agriculture burkinabé en les rapprochant des réalités du pays, à savoir rééquilibrer les financements entre la promotion de l'agrobusiness et l'appui aux petits producteurs agricoles à travers leurs exploitations familiales.

VI. ANALYSE CRITIQUE DE L'INTERVENTION DE LA BM

6.1. Des goulots d'étranglement

Les études de cas sur les stratégies de financement de la BM des quatre projets, ont révélé de nombreux goulots d'étranglement. Ces goulots affectant ces projets existent aussi bien lors de leur élaboration que dans leur mise en œuvre. Les principaux goulots par ordre de priorité sont :

6.1.1. La problématique de la concertation, de l'implication et de la responsabilisation des acteurs

La question de concertation se pose à ces différents niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des études de cas des projets. Le manque de concertation s'inscrit en première ligne des goulots. A l'élaboration des projets, la BM suggère à l'Etat de ficeler des propositions mais pas de réelle concertation avec les parties prenantes. Le principe de partenariat véritable n'est pas respecté car dans de nombreux cas, l'Etat instrumentalise les OP en créant une opposition artificielle entre la CPF et la CRA qui sont des structures complémentaires. Dans la mise en œuvre, la création des doublons de structures pendant qu'il suffisait de renforcer les structures déjà existantes pour jouer le même rôle.

Le principe d'implication et la responsabilisation conséquentes des acteurs promu dans les documents de projets et des manuels d'exécution est loin d'être une réalité. Les OP d'une manière générale ne sont satisfaites de leur implication et proposent : (i) l'organisation d'ateliers spécifiques lors de l'élaboration des projets et programmes pour leur permettre de discuter des grandes orientations, ce qui va améliorer leur contribution ; (ii) une prise en compte de leur participation dans les différentes instances de concertation et de décisions des projets et programmes; (iii) la clarification du rôle d'évolue aux OP dans le cadre

d'exécution des projets et programmes; (iv) la mobilisation des ressources conséquentes pour permettre aux OP d'exécuter les activités qui leur reviennent de droit tout en assurant leur participation à l'ensemble des activités des projets et programmes; (v) la prise en compte de la contribution des OP dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes.

6.1.2. Le problème de la lourdeur des procédures BM et celles de l'administration publiques

Les procédures de la BM sont très complexes et ne tiennent pas compte des réalités et du contexte général du monde rural. Certaines procédures de l'administration ne facilitent pas non plus une bonne exécution des activités. Aussi bien au niveau des bénéficiaires que des acteurs de mise en œuvre, des retards liés aux procédures soit à la passation de marchés soit au décaissement. Les conséquences sont nombreuses notamment le faible niveau d'exécution budgétaire, la qualité des investissements au niveau des prestataires et des bénéficiaires cibles.

6.1.3. La question de l'influence de la BM sur la souveraineté de l'Etat.

Après les PAS, la BM continue d'adopter des politiques pour maintenir son influence sur le plan international. Elle encourage les Etats à soutenir l'intérêt du secteur privé et l'ouverture des marchés à travers des réformes. Ces réformes se trouvent dans sa stratégie le DB et dans le domaine agricole le BBA. C'est une ouverture qui risque de fragiliser les marchés locaux des pays à faibles institutions et pouvoirs de régulations sociales. Le Burkina Faso fait partie des 5 meilleurs réformateurs au monde.

Dans un pays comme le Burkina, la principale préoccupation de l'Etat devrait aller en direction des petits producteurs (constituent la majorité de la population) qui produisent l'essentiel de la production pour l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays.

6.2. Des risques et menaces avérés pour l'équilibre social

6.2.1. la problématique foncière

Dans le cadre de Bagrépôle, la problématique foncière, le déguerpissement des exploitants et le retard dans les aménagements et de l'attribution des parcelles, sont autant de préjudices. Si ils ne sont pas gérés conséquemment, risquent de compromettre à terme la sérénité dans la zone. L'expropriation des terres par l'Etat pour cause d'utilité publique a été suscitée par la BM. Cependant, le site doit accueillir des investisseurs étrangers au côté des PAP qui disposent à peine d'un ha de superficie d'exploitation.

6.2.2. les mécanismes d'indemnisation

Des mécanismes d'indemnisation des populations rurales affectées ont été définis dans le cadre des différents projets. Ces indemnisations se font au cas par cas car la législation burkinabé est muette dans ce sens. Le vrai problème réside dans l'insuffisance de concertation avec les populations affectées pour la définition des mécanismes et des critères d'indemnisation de façon à rechercher un consensus. L'intervention se fait par la puissance publique qui impose son diktat. Ce qui constitue le plus souvent une source de problème dans la mise en œuvre de ces mesures imposées. Ces indemnisations prennent des formes liées à la nature des ressources affectées. Malgré les interpellations des acteurs non étatiques, en général aucune concession n'est faite dans le sens de la prise en compte de leurs propositions.

6.2.3. *la politique de soutien au secteur agricole fait fi de l'équilibre social*

La politique de soutien de la BM est orientée prioritairement vers le secteur privé pour le développement du monde des affaires au détriment de la souveraineté alimentaire et nutritionnelle du pays, de la lutte contre la pauvreté prônée par le gouvernement dans la plupart des documents de politiques nationales. Le partenariat public/ privé est encouragé par l'Etat burkinabè et la BM depuis des années, mais force est de constater que les résultats visant à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance, sont toujours mitigés, en deçà des attentes.

La conception des politiques de développement agricoles devrait prendre en compte non seulement : (i) les besoins ou préoccupations spécifiques de ces filières, (ii) mais aussi celles horizontales relatives au foncier, à la gestion intégrée de la fertilité des sols, au financement des exploitations agricoles, à l'appui institutionnel et organisationnel (commercialisation, transformation, renforcement des capacités des acteurs), (ii) et œuvrer surtout pour une meilleure synergie entre ces deux approches horizontale et verticale.

6.3. Des incohérences dans les stratégies d'intervention BM

Des incohérences sont relevées dans les stratégies d'intervention BM. Contrairement à ses objectifs affichés d'améliorer la sécurité alimentaire, de lutter contre la pauvreté, les politiques sont contraignantes pour les pays pauvres et encore plus dans le domaine agricole.

6.3.1. *Les outils au service de l'investissement privé*

La BM poursuit la mise en œuvre de stratégies qui se révèlent être avant tout des outils au service de l'investissement privé (étranger), plutôt que des outils en faveur du développement de l'agriculture familiale. En effet, DB qui a vu le jour en 2002, encourage les gouvernements à adopter des réformes favorisant l'investissement privé et la culture d'un environnement favorable aux affaires. Le BBA lancé en 2013 a pour but officiel d'instruire et d'encourager des réformes politiques conduisant à un secteur agricole plus moderne, reposant principalement sur des exploitations familiales commercialement viables.

Ceci a prévalu des critiques provenant de la part de certains membres financiers notamment la Belgique et d'autres organismes qui interviennent pour une sécurité alimentaire mondiale qui trouvent une incohérence dans les stratégies de financement de la BM. Une campagne internationale, *Nos Terres, Notre Business*, a été lancée en 2014, pour dénoncer cette option de la BM qui soutenait que le secteur privé et l'investissement direct étranger (IDE) sont les seules clés du progrès.

6.3.2. *La nature des financements ne bénéficie pas aux agriculteurs familiaux*

Le vrai paradoxe est que les principaux financements contractés en prêts sont faiblement investis dans les exploitations familiales pour leur permettre de produire plus et mieux. Les investissements BM sont prioritairement orientés vers l'agrobusiness au détriment de la recherche à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Les organisations des producteurs sont confrontées à la difficulté de financer des investissements sur le moyen et long terme. Un problème tout aussi préoccupant est l'accès des producteurs aux services financiers (crédit). Dans ces conditions, l'atteinte d'une sécurité et une souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations tant recherchée demeurent illusoire.

Quelles sont les possibilités réelles du financement BM pour accompagner la promotion de l'agriculture familiale?

6.3.3. La nouvelle approche « pôle de croissance » non encore éprouvée

L'approche « pôles de croissance » telle que développée à Bagré qui mobilise d'importants capitaux sous forme de prêts, en plaçant les petits producteurs au centre des priorités n'est pas encore éprouvée. Les stratégies développées jusqu'ici ne permettent pas de percevoir l'efficacité des investissements consentis. Le Burkina est-entrain d'envisager la généralisation d'une telle approche qui est une nouvelle expérience non éprouvée en créant le pôle de croissance du Sahel et en menant une étude pour l'identification des micro-pôles de croissance.

C'est à travers de grands projets que les petits exploitants devraient plus bénéficier d'un certain nombre de mesure d'accompagnement. Or la satisfaction des besoins de ces petits exploitants reste à prouver dans cette tentative de conciliation, comme le montrent entre autres les témoignages des paysans du PPCB.

VII. ARGUMENTAIRE POUR LE PLAIDOYER

La politique agricole nationale depuis lors est orientée vers la promotion des pôles de croissance. La BM est un bailleur de fonds incontournables eu égard à l'importance de ses financements dans le secteur. Les stratégies et les pratiques BM partant de l'intégration de l'économie du marché influence insidieusement sur la politique agricole de l'Etat Burkinabè avec l'agrobusiness orienté vers les pôles de croissance. Les stratégies et politiques servant de référence pour la communauté internationale.

A l'issue de l'étude, les axes suivants sont dégagés pour un plaidoyer vis-à-vis des stratégies de financement de la BM au Burkina Faso.

Axe 1 : *Soutenir en priorité l'agriculture familiale, et l'agrobusiness que quand il est effectivement complémentaire et n'empiète pas sur les producteurs locaux :* avec l'avènement de la promotion de l'agrobusiness les préoccupations et attentes des petits exploitants semblent être reléguées au second plan des priorités du gouvernement burkinabè et de la BM. Or, conformément à son principe de contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté, la BM de par son influence sur le gouvernement, devrait accorder son financement aux exploitants familiaux prioritairement. La recherche d'équité voudrait que l'agriculture familiale et l'agrobusiness puissent être complémentaires. L'agrobusiness est approprié dans la seule condition de soutenir l'agriculture familiale pour son accès à la terre et au marché car, une production d'exportation ne crée pas une concurrence déloyale vis-à-vis de l'agriculture familiale.

Axe2 : *Mieux impliquer les acteurs et les responsabiliser dans les projets :* le constat est qu'il y a un faible niveau d'implication des acteurs (CPF, CRA, OP, Unions), nécessité de prises en compte des propositions des représentants des organisations des producteurs. Tant à

l'élaboration et de l'exécution la responsabilisation des représentants des organisations paysannes Il s'en suit un faible niveau d'efficacité dans les exécutions. Les interventions de la BM doivent être accompagnées d'une réelle volonté d'impliquer les acteurs et de les responsabiliser. Aussi cette implication doit s'accompagner d'une formulation de véritable politique d'opérationnalisation des structures de représentations des producteurs (recrutement, formation et responsabilisation). Le principe d'inclusion des acteurs locaux pendant la conception des projets de développement doit être une condition sine qua non devant permettre aux acteurs d'être plus opérationnels.

Axe3 : Résoudre, aux côtés de l'Etat burkinabé les problèmes du foncier :

Dans le cadre du projet PPCB les bénéficiaires plaident pour une juste et équitable répartition des terres agricoles. Cela doit être un préalable à une ouverture vers les agrobusiness man. (i) satisfaire les besoins en terre et (ii) sécuriser les exploitants familiaux et (iii) octroyer une indemnisation juste, équitable et suffisante aux populations déplacées

✚ Satisfaire prioritairement les besoins en terres des exploitants agricoles

La BM en tant que principal partenaire financier doit résoudre au côté de l'Etat le problème de terre pour une efficacité de son aide au côté des petits exploitants et/ou des agrobusiness man. Ceci participe à la paix sociale dans le site et prépare une coexistence pacifique avec les agro-business men. Si cette question majeure reste en l'état, nous redoutons des réactions regrettables des populations.

✚ Sécuriser au plan foncier les petits producteurs

Dans le cadre de Bagrêpôle la délivrance des titres de propriété est une des grandes revendications des producteurs. Il est important que le gouvernement burkinabè en intelligence avec la BM travaille à résoudre la question de la sécurisation foncière pour tous les occupants du site de Bagré et le recasement des PAP qui sont déjà indemnisées. Ces titres doivent servir de garantie pour contracter des prêts.

✚ Octroyer une indemnisation juste, équitable et suffisante aux populations déplacées

Concertations entre les différentes parties pour arrêter de façon consensuelles les modalités d'indemnisation. Harmonisation des modalités à l'ensemble des sites et de façon équitable pour des producteurs qui séjournent dans le site environ d'il y a bien longtemps.

Axe 4 : Alléger les procédures et lourdeurs administratives

La complexité des procédures notamment dans la passation des marchés et le déblocage des fonds plombent le niveau d'absorption financière des projets et compromettent la réalisation des actions du projet sur le terrain. Ce qui est regrettable car les prêts ne peuvent à ce moment être valorisés en vue de créer de la richesse pour assurer un remboursement de la dette contractée. Ces procédures et lourdeurs existent au niveau de l'Etat mais aussi de la BM et doivent être revues à ces niveaux dans le sens de leur simplification. Dans le cadre de PPCB par exemple, les acteurs proposent un allègement des procédures extrêmement longues devant aboutir à un contrat simple tripartite avec les prestataires afin de limiter les lourdeurs et les pertes d'opportunités.

Axe 5 : Adapter les financements pour qu'ils correspondent au contexte local, et profitent en priorité aux agriculteurs familiaux.

Les financements de la BM dans la majeure partie des projets étudiés ne sont pas en adéquation avec les réalités locales (exclusion de certaines priorités des producteurs dans les plans de financement, contribution des bénéficiaires élevées). Pour une adéquation avec les réalités locales, il est souhaitable que les conditions du fonds puissent prendre en compte la subvention d'un minimum d'équipement pour les petits producteurs (femmes et jeunes). Les contributions doivent être revues à la baisse pour être adapté à la capacité financière réelle des promoteurs mais aussi de la nature de l'action à exécuter. La BM doit adapter ses financements pour qu'elles répondent plus aux préoccupations réelles plutôt que de financer des aspects secondaires notamment le montage de dossiers.